

2. Demande ayant été faite pour obtenir permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de \$25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Leslie Robert Stickles, de la ville de East Angus, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bertha Mae James Stickles, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 6 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert Aubin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aline Forget Aubin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la demande que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que la preuve produite ne soit pas imprimée ni distribuée, et que la Règle 134 soit suspendue en tant qu'elle concerne ladite impression et la distribution.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Philippe Simard, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Réjeanne Lord Simard, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.